

La surveillance finale dans la zone de 1 km de Diksmuide délimitée autour de l'infection par un virus H5 faiblement pathogène s'est révélée favorable. L'AFSCA lèvera donc la zone de Diksmuide cette nuit. La zone tampon de 500 m à Dinant sera levée au même moment. À partir de demain, seules les mesures préventives générales seront en vigueur dans tout le pays.

Entre-temps, le niveau de risque pour la grippe aviaire n'a pas diminué. De nouveaux cas d'oiseaux sauvages contaminés sont toujours constatés, cette semaine p.ex. à Zedelgem (WVL). Une vingtaine d'oiseaux d'espèces différentes ont maintenant été trouvés dans plus de 15 endroits différents (voir la carte ci-jointe). Pour plus de détails, je vous renvoie à notre site web : www.favv.be/professionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/casoiseauxsauvages.asp.

Ailleurs dans l'UE et dans les pays voisins, la situation n'évolue pas favorablement :

- Aux Pays-Bas, un foyer a été détecté dans un élevage de dindes à Moergestel (prov. de Brabant du nord). La zone de 10 km atteint la frontière belge à la hauteur de Poppel (voir la carte ci-jointe). Cette infection est alarmante étant donné la forte densité de volailles de part et d'autre de la frontière.
- En France, comme en 2015 et 2017, le virus a été réintroduit dans la filière des palmipèdes dans le sud-ouest du pays. Le grand nombre de foyers en peu de temps fait craindre qu'un scénario de centaines d'infections et de nombreux mois de lutte se développe à nouveau dans cette région.
- En Allemagne, le virus est apparu dans les régions denses en volailles de Basse-Saxe et le nombre d'infections, en particulier chez les dindes, a considérablement augmenté au cours de la semaine dernière.
- Ailleurs dans l'UE, le nombre d'infections chez les volailles et les oiseaux sauvages a fortement augmenté ces dernières semaines. La Hongrie est maintenant infectée elle aussi. Je vous réfère aux cartes jointes (carte 1 avec les foyers chez les volailles commerciales en rouge et chez les volailles d'amateurs en bleu ; carte 2 avec les oiseaux sauvages contaminés en bleu) et au tableau suivant.

Cette semaine, la dérogation à l'interdiction de desserrer arrive à son terme. Cette dérogation a été établie fin novembre pour permettre le desserrage des poussins qui avaient été mis en étable avant le début de cette interdiction. Vu le risque toujours élevé et une pression d'infection importante autour de chaque étable en Belgique, l'interdiction de desserrer restera en vigueur dans les semaines à venir. Toutefois, à partir du 10 janvier, l'AFSCA permettra de vider les différentes étables d'une exploitation indépendamment les unes des autres. L'instruction modifiée sur ce sujet sera diffusée dans le courant de la semaine.

Demain matin, l'AFSCA communiquera à la presse et au grand public sur la levée des dernières zones. Le site web sera mis à jour à ce moment-là : www.favv.be/professionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/.